

SIVOM
RIVE GAUCHE DU CHER



**CONTROLES PERIODIQUES
REGLEMENTAIRES DES
EXTINCTEURS**

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE UNIQUE

**OFFRE A REMETTRE AVANT LE
13/09/17**

CONSULTATION POUR SERVICES

**Le territoire d'aujourd'hui,
Vos enjeux pour demain,
Notre projet d'avenir**

I. SOMMAIRE

| | |
|---|---------------|
| I. SOMMAIRE | - 2 - |
| II. Clauses techniques particulières | - 3 - |
| Prescriptions générales et usages | - 3 - |
| Prescriptions particulières | - 3 - |
| II.1.1. consistance du marché / détail des prestations | - 3 - |
| II.1.2. Descriptions des prestations | - 3 - |
| II.1.3. consistance de la mission | - 4 - |
| II.1.4. liste et répartition matériels | - 5 - |
| III. Clauses administratives / règlement de la consultation / demande de devis | - 6 - |
| III.2.1. Définition de la procédure | - 6 - |
| III.2.2. Décomposition en tranches | - 6 - |
| III.2.3. Nature de l'attributaire | - 6 - |
| III.2.4. Variantes | - 6 - |
| III.2.5. Durée du marché et délais d'exécution | - 6 - |
| III.2.6. Modifications de détail au dossier de consultation | - 6 - |
| III.2.7. Délai de validité des offres | - 6 - |
| III.2.8. négociation des offres | - 7 - |
| III.2.9. Marchés complémentaires | - 7 - |
| III.3.1. Composition de l'offre à remettre par les candidats | - 7 - |
| III.3.2. Examen des offres et négociations | - 7 - |
| III.3.3. condition d'envoi et de remise des offres | - 8 - |
| III.3.4. . Offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique | - 8 - |
| III.3.5. renseignements complémentaires | - 8 - |
| MARCHÉS PUBLICS/ACCORDS-CADRES | - 9 - |
| B - Identification de l'acheteur | - 9 - |
| ■ Objet du marché : | - 11 - |

II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Prescriptions générales et usages

Le présent marché a pour objet les prescriptions techniques relatives à l'exécution des vérifications périodiques réglementaires et remplacement des extincteurs dans l'ensemble des bâtiments et véhicules du SIVOM de la Rive Gauche du Cher, conformément aux réglementations et normes en vigueur.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) fixe les conditions particulières de ce marché.

Prescriptions particulières

II.1.1. CONSISTANCE DU MARCHÉ / DETAIL DES PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet les prescriptions techniques relatives à l'exécution des vérifications périodiques réglementaires des équipements et installations. Le titulaire du contrat devra impérativement posséder les agréments et habilitations nécessaires pour la réalisation des prestations de service. Ces derniers devront être joints à l'offre sous peine de rejet.

L'objet précis est :

Vérification périodique réglementaires des dispositifs de protection contre l'incendie, extincteurs.

Dans la mesure du possible, le prestataire pourrait être autorisé à proposer des devis (complémentaires) afin de pallier aux défauts observés lors des contrôles. En tout état de cause, le devis ou l'identification des défauts devront être détaillés afin de permettre au maître d'ouvrage de solliciter directement des prestataires compétents si besoin.

II.1.2. DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

•Cadre réglementaire des prestations demandées :

Dans le cadre des prestations demandées, le prestataire s'engage à répondre exhaustivement aux prestations prévues dans les textes suivant :

- Arrêté du 23/07/1943,
- Arrêté du 14/12/1989

•Document / planning de suivi :

Le prestataire remet, dans le cadre de son travail et prestations, un document de synthèse récapitulant les obligations réglementaires et leurs dernières évolutions connues. Il complète les registres de sécurité ou remet au maître d'ouvrage les éléments complets pour pouvoir y répondre. Les documents sont remis en main propre ou adressé au **nom du Directeur de l'établissement, Mr Olivier JULIEN, afin d'assurer la complète traçabilité sur les résultats des contrôles.**

Il indique en particulier les fréquences de contrôle qui s'imposent en fonction du poste et propose, à compter de l'exécution du présent marché, un planning sur 5 ans des contrôles qui seront

nécessaires par poste d'intervention en intégrant les équipements du SIVOM. En cela, il valide par exemple le tableau récapitulatif des besoins connus (joint à la présente consultation).

♦ Délais d'exécution

Les vérifications périodiques seront effectuées selon un planning défini à l'avance avec le Directeur d'établissement et/ ou son représentant.

La date des différentes visites devra être communiquée dans un délai trois semaines avant leur réalisation effective et validée par le Directeur. Un document d'intervention des entreprises extérieures est susceptible d'être mis en place en cas de besoin sous la responsabilité et par le maître d'ouvrage.

Le PIEE (intervention entreprises extérieures) sera mis en place si nécessaire.

♦ Accompagnement

Les vérifications devant être réalisées durant les heures ouvrables des différents sites, les agents vérificateurs devront être accompagnés obligatoirement par du personnel du SIVOM connaissant les locaux et installations, sauf décision expresse contraire du SIVOM. Un courrier écrit vient confirmer à la direction du SIVOM la date retenue pour les contrôles.

La réalisation des vérifications dans des locaux à contrôle d'accès réservé (cf. locaux "zone surveillée") devra faire l'objet d'une demande préalable auprès des personnes responsables de ces dernières afin qu'elles puissent organiser et mettre en sécurité avant l'intervention des agents vérificateurs.

En cas de nécessité, les agents vérificateurs devront être accompagnés pour réaliser leur mission des personnels de maintenance.

♦ Hygiène et sécurité

Le titulaire du contrat est responsable de la santé et sécurité des agents vérificateurs qu'ils mandatent pour la réalisation des vérifications périodiques. Il s'engage à leur fournir les équipements et moyens de protection adaptés et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Les agents vérificateurs auront soin de ne pas perturber les activités menées dans les locaux où ils sont amenés à intervenir et à ne toucher aucun produit et équipement, hormis celui pour lequel ils sont mandatés.

II.1.3. CONSISTANCE DE LA MISSION

♦ Compétence du candidat:

Le candidat devra mandater des personnes habilitées à réaliser les vérifications décrites dans le présent C.C.T.P.

♦ Nature des prestations:

Les vérifications seront réalisées conformément aux textes réglementaires cités à l'article II1.2 et aux normes en vigueur.

♦ Nature des prestations:

Les vérifications seront réalisées conformément aux textes réglementaires et aux normes en vigueur.

Elément complémentaire: dispositif de lutte contre l'incendie (véhicules et locaux)

*l'inspection de l'équipement,
Vérification du bon dimensionnement (Nb, emplacement..),
la vérification des accessoires de sécurité,
Etiquetage de suivi, plombage,
Définition des mesures aptes à remédier aux défauts et proposition chiffrée*

► **Rapport et suivi**

*Les résultats des vérifications seront intégrés dans des rapports mentionnant les observations, constatations et résultats d'essais effectués par le titulaire du contrat, localisant les points sur lesquels les équipements et installations s'écartent des prescriptions réglementaires et proposant les modifications à effectuer pour y remédier et les maintenir en sécurité. Le degré d'urgence des opérations à réaliser devra être précisé. Il est demandé de rédiger une **note de synthèse** à l'issue de chaque contrôle et précisant le détail de :*

- *Les équipements conformes avec leur numéro et localisation géographique, la nature de et volume de l'extincteur,*
- *Les opérations proposées ou pratiquées sur chaque extincteur correspondant.*

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le complément des registres de suivi n'est pas suffisant au titre du présent marché et qu'il s'engage à remettre cette note de synthèse Cette note de synthèse sera adressée par tout moyen utile apte à assurer la bonne réception par son destinataire qui est : le Directeur du SIVOM.

II.1.4. LISTE ET REPARTITION MATERIELS

CF liste ci jointe.

III. CLAUSES ADMINISTRATIVES / REGLEMENT DE LA CONSULTATION / DEMANDE DE DEVIS

III.1. ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION:

Le présent marché a pour objet l'exécution des vérifications périodiques réglementaires des extincteurs dans l'ensemble des bâtiments et véhicules du SIVOM de la Rive Gauche du Cher, conformément aux réglementations et normes en vigueur.

Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) fixe les conditions particulières de ce marché en référence à la dernière version du CCAG *prestations et services* valable au 1^{er} janvier 2017.

-Le marché prévoit une **tranche ferme sous la forme d'un marché à bons de commande.**

III.2. ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.2.1. DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée.

III.2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Pas de décomposition en tranche.

III.2.3. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- avec un prestataire unique pouvant avoir recours à la co ou à la sous traitance valablement déclarée;

III.2.4. VARIANTES

Il sera possible de proposer au maître de l'ouvrage des variantes techniques sous la réserve explicite de ne pas déroger à la vocation initiale du projet et aux termes de législation ou réglementaires.

III.2.5. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché est un marché de 1 an, couvrant 2017 et renouvelable une fois par décision expresse (2018). C'est un marché à bon de commande.

Les règles concernant le délai d'exécution du marché et les délais de livraison sont fixées dans l'offre de l'entreprise.

III.2.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

III.2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le marché est ferme et définitif. Il n'est pas révisable. Le SIVOM s'engage à passer la commande dans le délai des 3 mois qui suivent la date limite de réception des offres.

| POSTE 4 | Extincteur | Predilections | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|---------------|------------|----------------------------------|------------------------------------|
| N° 1-type EA6, gloria | SAS entrée, Siège HURIEL | Hurriel | 01/01/2005 | N° 1-type EA6, gloria | SAS entrée, Siège HURIEL |
| N° 2 - Type EA6 Gloria | RDC, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N° 2 - Type EA6 Gloria | RDC, siège Hurriel |
| N°31Type NC2, gloria | Bureau Informatique, Siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N°31Type NC2, gloria | Bureau Informatique, Siège Hurriel |
| N°4 Type EA4, Gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N°4 Type EA4, Gloria | Sous sol, siège Hurriel |
| N°5 Type EA6, Gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N°5 Type EA6, Gloria | Sous sol, siège Hurriel |
| N°6, Type NC2, gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N°6, Type NC2, gloria | Sous sol, siège Hurriel |
| N°7, Type EA6, Gloria | Archives, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | N°7, Type EA6, Gloria | Archives, siège Hurriel |
| n°8, type à définir (PP6) | Nouveau bureaux environ 80 m2 | Hurriel | 01/01/2015 | n°8, type à définir (PP6) | Nouveau bureaux environ 80 m2 |
| pulvérisateur à risque particulier | locaux archive coupe feu 81 m2 | Hurriel | 01/01/2015 | pulvérisateur à risque particul. | locaux archive coupe feu 81 m2 |
| n°1, type EA6, Gloria | Entrée bureau | Croze | 01/01/2005 | n°1, type EA6, Gloria | Entrée bureau |
| n°2, type PP6, Gloria | Salle moteur | Croze | 01/01/2005 | n°2, type PP6, Gloria | Salle moteur |
| n°3, type NCS, Orfeu | Salle moteur | Croze | 01/01/2013 | n°3, type NCS, Orfeu | Salle moteur |
| n°4, type PP6, Gloria | Salle moteur | Croze | 01/01/2005 | n°4, type PP6, Gloria | Salle moteur |
| n°5, type PP6, gloria | Atelier | Croze | 01/01/2008 | n°5, type PP6, gloria | Atelier |
| n°6, Type PP6, gloria | Sous sol | Croze | 01/01/2011 | n°6, Type PP6, gloria | Sous sol |
| n°7, type EA6, Gloria | Sous sol | Croze | 01/01/2005 | n°7, type EA6, Gloria | Sous sol |
| n°8, Type EA 6, Gloria | sous sol | Croze | 01/01/2005 | n°8, Type EA 6, Gloria | sous sol |
| n°9, type NCS, Orfeu | orfeu | Croze | 01/01/2013 | n°9, type NCS, Orfeu | orfeu |
| n°10, type NC5, Orfeu | orfeu | Croze | 01/01/2005 | n°10, type NC5, Orfeu | orfeu |
| n°11, type PP6, Gloria | gloria | Croze | 01/01/2005 | n°11, type PP6, Gloria | gloria |
| n°12, pp 6, Gloria | gloria | Croze | 01/01/2009 | n°12, pp 6, Gloria | gloria |
| n°13, PP6, Gloria | mezzanine | Croze | 01/01/2009 | n°13, PP6, Gloria | mezzanine |
| n°14, PP6, Desantel | transfo | Croze | 01/01/2009 | n°14, PP6, Desantel | transfo |
| n°15, PP6, esantel | AAS84QZ, man | Croze | 01/01/2009 | n°15, PP6, esantel | AAS84QZ, man |
| n°16, P2p, Désantel | mascott 1010TN03 | Croze | 01/01/2009 | n°16, P2p, Désantel | mascott 1010TN03 |
| n°1 PP6, Gloria | sas atelier | St Victor | 01/01/2008 | n°1 PP6, Gloria | sas atelier |
| n°2, NCS, Orfeu | Local de commande | St Victor | 01/01/2013 | n°2, NCS, Orfeu | Local de commande |
| n°3, PP6, Gloria | Couloir salle de réunion | St Victor | 01/01/2005 | n°3, PP6, Gloria | Couloir salle de réunion |
| n°4, NCS, Orfeu | Salle moteur | St Victor | 01/01/2013 | n°4, NCS, Orfeu | Salle moteur |
| n°5, NCS, Ecrioteu | Transfo | St Victor | 01/01/2005 | n°5, NCS, Ecrioteu | Transfo |

| massal 2000/ ps16b/°pe24b | st victor | Requalification | 01/11/02 | ### | Prévision de requalification | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------|------------|-----|------------------------------|------------|------|
| POSTE 4 | Extincteur | Précisions | | | dernière date | requait en | |
| N°1-type EA6, gloria | SAS entrée, Siège HURIEL | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°2 - Type EA6 Gloria | RDC, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°3 Type NC2, gloria | Bureau Informatique, Siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2015 | 08/01/2025 | 1 |
| N°4 Type EA4, Gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°5 Type EA6, Gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°6, Type NC2, gloria | Sous sol, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2015 | 08/01/2025 | 1 |
| N°7, type EA6, Gloria | Archives, siège Hurriel | Hurriel | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°8, type à définir (PP6) | Nouveau bureaux environ 80 m2 | Hurriel | 01/01/2015 | | 01/01/2014 | 09/01/2024 | 1 |
| Pulvérisateur à risque particulier | locaux archive coupe feu 81 m2 | Hurriel | 01/01/2015 | | 01/01/2014 | 09/01/2024 | 1 |
| N°1, type EA6, Gloria | Entrée bureau | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2008 | 08/01/2018 | 1 |
| N°2, type PP6, Gloria | Salle moteur | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°3, type NCS, Orfeu | Salle moteur | Croze | 01/01/2013 | | 01/01/2013 | 09/01/2023 | 1 |
| N°4, type PP6, Gloria | Salle moteur | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°5, type PP6, gloria | Atelier | Croze | 01/01/2008 | | 01/01/2008 | 08/01/2018 | 1 |
| N°6, Type PP6, Gloria | Sous sol | Croze | 01/01/2011 | | 01/01/2011 | 08/01/2021 | 1 |
| N°7, Type EA6, Gloria | Sous sol | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°8, Type EA 6, Gloria | Sous sol | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°9, type NCS, Orfeu | orfeu | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°10, type NCS, Orfeu | orfeu | Croze | 01/01/2013 | | 01/01/2013 | 09/01/2023 | 1 |
| N°11, type PP6, Gloria | gloria | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2015 | 08/01/2025 | 1 |
| N°12, pp 6, Gloria | gloria | Croze | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| N°13, PP6, Gloria | mezzanine | Croze | 01/01/2009 | | 01/01/2009 | 09/01/2027 | 1 |
| N°14, PP6, Desantel | transfo | Croze | 01/01/2009 | | 01/01/2009 | 09/01/2019 | 1 |
| N°15, PP6, esantel | AAS84QZ, man | Croze | 01/01/2009 | | 01/01/2008 | 08/01/2018 | 1 |
| N°16, P2p, Désantel | mascott 1010TNO3 | Croze | 01/01/2009 | | 01/01/2015 | 08/01/2025 | 1 |
| n°1 PP6, Gloria | sas atelier | St Victor | 01/01/2008 | | 01/01/2008 | 08/01/2018 | 1 |
| n°2, NCS, Orfeu | Local de commande | St Victor | 01/01/2013 | | 01/01/2013 | 09/01/2023 | 1 |
| n°3, PP6, Gloria | Couloir salle de reunion | St Victor | 01/01/2005 | | 01/01/2017 | 09/01/2027 | 1 |
| n°4, NCS, Orfeu | Salle moteur | St Victor | 01/01/2013 | | 01/01/2013 | 09/01/2023 | 1 |
| n°5, NCS, Ecrofeu | Transfo | St Victor | 01/01/2005 | | 01/01/2015 | 08/01/2025 | 1 |

Une offre doit être faite, identifiant clairement les prix unitaires proposés, et considérant toutefois que l'offre est globale et indivisible.

III.2.8. NEGOCIATION DES OFFRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité d'une négociation des offres préalablement au choix.

III.2.9. MARCHES COMPLEMENTAIRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité de la mise en œuvre de marchés complémentaires dans les conditions prévues à la réglementation des marchés publics. Les demandes seront formulées par le maître d'ouvrage en cas de survenance des événements générateurs.

III.3. ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

- Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine. L'acte d'engagement doit être complété.

- **Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat sous peine d'entraîner le rejet de l'offre.**

III.3.1. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- - Un devis comprenant :

- - Les documents explicatifs tels que sollicités aux prescriptions générales et particulières
Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

- les attestations d'agréments et habilitations nécessaires pour la réalisation des prestations de service.

- Le justificatif de la proposition de prix;

- Une note explicative, brochure technique, performance, spécificité de la proposition;

- Attestations d'assurance professionnelle couvrant spécifiquement l'activité concernée.

III.3.2. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATIONS

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus **au plus tard** à la date et l'heure limites de remise des offres.

- Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées seront éliminées.

- A la suite de cet examen l'entité adjudicatrice, pourra engager des négociations avec le ou les candidats retenus sous réserve du strict respect des règles de la concurrence, du libre accès à la commande publique ainsi que du respect de la propriété intellectuelle des offres.

- Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission compétente qui représente l'entité adjudicatrice.
- Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

| Critère d'attribution | Pondération |
|--|-------------|
| Prix | 70% |
| Qualité, et propositions techniques jugées sur la base des clauses techniques ou de tout autre avantage technique de l'offre | 30% |

III.3.3. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

III.3.4. OFFRE REMISE SUR SUPPORT « PAPIER » OU SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

L'offre transmise portant l'adresse et mentions suivantes (**avant le** ,) :

| |
|--|
| <p>Monsieur le Président SIVOM Rive gauche du Cher 4 rue du Moulin de Lyon BP 5 03380 HURIEL Tél : 04 70 28 61 61 Offre pour les contrôles périodiques d'extincteurs</p> <p style="text-align: center;">« NE PAS OUVRIR »</p> |
|--|

OU

Adresse mail : direction.sivom.rg@orange.fr

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde de la présente consultation.

III.3.5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande à :

Monsieur le Directeur Général des Services
SIVOM Rive gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon
BP 5
03380 HURIEL
04 70 28 61 61

MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

ACTE D'ENGAGEMENT N°

EN CAS DE CANDIDATURE GROUPEE, REMPLIR UN SEUL ACTE D'ENGAGEMENT POUR LE GROUPEMENT. IL PEUT ETRE TRANSMIS PAR LE CANDIDAT REMPLIT UN IMPRIME POUR CHAQUE VARIANTE OU OPTION.

Cet acte d'engagement correspond:

au marché global de base d'un prestataire pour différents contrôles d'équipements d'extincteur.

Dans la mesure du possible, le prestataire pourrait être autorisé à proposer des devis (complémentaires) afin de pallier aux défauts observés lors des contrôles. En tout état de cause, le devis ou l'identification des défauts devront être détaillés afin de permettre au maître d'ouvrage de solliciter directement des prestataires compétents si besoin.

- à l'offre de base ; à l'option suivante :
 à la variante suivante :

A - Procédure et forme du marché/de l'accord cadre

Marché public passé suivant la procédure adaptée,

B - Identification de l'acheteur

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

**Monsieur le Président du SIVOM, Serge LAURENT,
 SIVOM Rive gauche du Cher
 4 rue du Moulin de Lyon
 BP 5 03380 HURIEL**

Tél : 04 70 28 61 61

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus :

**Monsieur le Directeur , SIVOM Rive gauche du Cher
 4 rue du Moulin de Lyon
 BP 5 03380 HURIEL**

Tél : 04 70 28 61 61

■ Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (*joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables*) :

Trésorerie de Montluçon.

■ Imputation budgétaire : fonctionnement

C - Délai de paiement

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage est de : 30 jours

D - Engagement du candidat

D1. Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

OU, s'il s'agit d'un groupement

- agissant en tant que membre du groupement
 - groupement solidaire
 - groupement conjoint

identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom, l'adresse :

Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

OU

- agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....
 - groupement solidaire
 - groupement conjoint
 - mandataire solidaire
 - mandataire non solidaire

D2. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché/de l'accord cadre),

- Je m'engage, sur la base de mon offre
- J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement
- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

(cocher la case correspondante)

et conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous¹:

Cette offre, exprimée en euros, porte soit :

- a) – sur le marché suivant :** contrôle périodique des extincteurs,

¹ Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière

■ **Objet du marché :**

▶ **Contrôle des extincteurs.**

Délai d'intervention proposé: (délais max 1 mois)

■ Montant *suivant annexe 1 - offre de l'entreprise et prix unitaires à compléter.*

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....

Décomposé suivant le cadre de la décomposition des prix de l'entreprise:

D3. Compte (s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

D4. Avance:

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande (obligatoire si l'avance est supérieure à 30%) Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

D5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est demois* ou jours* (**rayer la mention inutile*) à compter de :

- la date de notification du marché
- la date de notification de l'ordre de service de démarrage
- la date de début d'exécution prévue par le marché lorsqu'elle est postérieure à la date de notification

D6. Durée de validité de l'offre : 90 j

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence

A, le

Le (ou les) candidat(s) :
(représentant(s) habilité(s) pour signer

le marché)

E - Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne la totalité du marché global,

pour un montant total de : (HT)

visa ou avis

de l'autorité chargée du contrôle financier

..... A : , le

Signature (l'acheteur)

F. Notification du marché au titulaire²

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A , le

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

² A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

4 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire *(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics))* :

A , le
Signature

4

■ Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance *(A renseigner autant de fois que nécessaire)*

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres)* :

.....
.....

Montant initial :

Ou - Ramené à :
 - Porté à :

A , le
Signature

⁴ Date et signature originales

annexe 1 : OFFRE DE L'ENTREPRISE et prix unitaires

| | 2017 | | PU HT | 2017 | | | 2018 | | |
|---|------|-----------|-------|---------------|-----|----------|---------------|-----|----------|
| | 2017 | 2018 | | Prix Total HT | TVA | Prix TTC | Prix Total HT | TVA | Prix TTC |
| Nombre de contrôle périodique par an | 30 | 30 U | | | | | | | |
| Déplacement | 1 | 1 Forfait | | | | | | | |
| Plomb, scellés millésimés | 30 | 30 U | | | | | | | |
| Consignation sur registre et note de synthèse | 1 | 1 Forfait | | | | | | | |
| Remplacement Estimation | | | | | | | | | |
| CO2 2Kg | 0 | U | | | | | | | |
| CO2 5 Kg | 0 | 1 U | | | | | | | |
| 6 litres eau | 0 | 1 U | | | | | | | |
| poudre 2 Kg | 0 | U | | | | | | | |
| poudre 6 Kg | 0 | 4 U | | | | | | | |

Fait à
le
Entreprise

Signature de la personne engageant la société